

(1)

(N° 58.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1906-1907.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON AU 4 JUIN 1907.

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

- | Numéros
d'ordre. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|--|--|---|
| 1. | 15. | Le sieur Lechien, ancien directeur du gaz de Binche, prie le Sénat de vouloir bien offrir une récompense nationale à celui qui trouverait un moyen économique et pratique de rendre ignifuges les bois et toiles en usage dans les charbonnages, théâtres et métros. |
| DÉCISION : | | |
| <i>Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.</i> | | |
| 2 | 26. | Le sieur de Man et Bellaerts, respectivement président et secrétaire de l' « Eigenaars en Landbouwersbond », de Bruges, expriment les protestations les plus vives au sujet de l'extension à l'agriculture de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. |
| DÉCISION : | | |
| <i>Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.</i> | | |
| 3. | 53. | Le Conseil provincial du Hainaut émet le vœu de voir le législateur assurer l'existence des ouvriers qui, à |

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

cause de leur état de santé, ne trouvent plus à s'occuper dans les industries ou exploitations tombant sous le régime de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des accidents du travail.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

4. 55. Le Conseil provincial du Hainaut émet le vœu de voir les Chambres législatives voter, dans la session actuelle, une loi consacrant le principe de l'assurance obligatoire en vue de la constitution de pensions ouvrières d'invalidité prématurée et de vieillesse, avec la participation, dans la formation du capital nécessaire au paiement de celles-ci, de l'État, des provinces, des communes, des patrons et des ouvriers.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

5. 28. Par pétition datée de Pironchamps, le sieur Spleesters expose qu'un accident dont il a été victime au charbonnage du Gouffre, en 1889, le met dans l'incapacité absolue de travailler et que toutes les démarches tentées dans le but d'obtenir une pension sont restées infructueuses.
Le pétitionnaire s'adresse itérativement au Sénat pour l'obtention d'une pension et des arriérés auxquels il estime avoir droit.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

6. 68. Par pétition datée de Lille, les sieurs Dupont-Gruss et Flament, respectivement président et secrétaire général de la Fédération belge de sociétés civiles et d'anciens militaires résidant dans le nord de la France, transmettent au Sénat copie d'une demande adressée au Gouvernement belge, tendant à obtenir l'autorisation d'établir en Belgique une loterie de 4,000,000 de francs dont 1,200,000 francs seraient répartis en lots, aux souscripteurs de billets émis en raison de un franc l'un.
Les pétitionnaires prient le Sénat d'examiner leur

Numéros
d'ordre

Numéros
du registre des
pétitions.

requête avec bienveillance et de lui accorder son appui auprès du Gouvernement.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

7. 69. Le sieur Laurent Attenelle se plaint d'une détention imméritée qu'il subit, depuis deux ans, à la prison de Saint-Gilles.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

8. 70. Le Conseil communal de Chapelle-lez-Herlaimont émet le vœu de voir les Chambres législatives décréter la faculté de procéder à la crémation.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

9. 71. Le sieur René Praet, détenu à la prison de Louvain, se plaint d'un déni de justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

10. 72. Par pétition datée d'Anvers, le sieur Evrard, Louis-Fernand-Ghislain-Joseph, sollicite l'intervention du Sénat auprès de M. le Ministre des Finances afin que suite soit donnée à ses diverses requêtes tendant à pouvoir prélever l'argent déposé en son nom à la Caisse d'épargne du chef de rémunération de volontaire de carrière réengagé.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

11. 73. L'Administration communale de Borgerhout demande au Sénat d'appuyer la requête adressée par le Conseil communal de cette commune à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, par laquelle il

Numéros du registre des
d'ordre. pétitions.

réclame l'établissement d'un bureau de poste, un personnel suffisant pour en assurer le service et l'adjonction d'un magasin pour l'expédition des petits paquets.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

12. 74. Le sieur Derok, détenu à la prison d'Arlon, se plaint d'un déni de justice et du régime de la prison.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

13. 75. Par pétition datée d'Ostende, le sieur Hanssens, employé des accises, prie le Sénat d'introduire dans la législation sur les successions les dispositions suivantes :

« a) Défense aux notaires d'hériter des personnes
» pour lesquelles ils traitent les affaires ou sur lesquelles
» eux ou les membres de leur famille peuvent exercer
» une influence ou une pression quelconque ;
» b) Défense aux mêmes notaires de servir, à quelque
» titre que ce soit, comme personnes interposées en
» matière de succession. »

Pour lui permettre de rentrer en possession de la succession de sa tante, décédée à Bruges le 11 février 1906, le pétitionnaire exprime le désir de voir donner à sa proposition un effet rétroactif.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

14. 76. L'Administration communale de Boussu expose que les dépenses qui lui sont imposées par le fonctionnement du tribunal de simple police du dit lieu, deviennent de plus en plus élevées.

Que « les justices de paix, qui ne sont pas d'intérêt
» local exclusivement et qui sont une source de profits
» appréciables pour le Trésor, lequel n'en remet aucune
» part aux localités, chefs-lieux de canton », devraient être construites et entretenues par l'État.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

Cette administration attire la bienveillante attention du Gouvernement et des Chambres législatives « sur le » bien-fondé de sa réclamation, et elle espère qu'une » réforme aussi prompte qu'utile sera apportée en » cette matière, qui donne lieu à de nombreuses et » justes critiques. »

Même pétition du Conseil communal de Charleroi.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

15. 77. Le sieur Lange, instituteur à Petit-Rechain, près de Verviers, estimant que, sous le régime de la loi de 1884, les formalités remplies à la suite d'une nomination provisoire ont tous les caractères d'une nomination à titre définitif, demande si les services rendus dans l'enseignement primaire, par les titulaires provisoires, peuvent entrer en ligne de compte pour les augmentations de traitement prévues par la loi du 21 mai 1906.

S'il n'en est pas ainsi, le pétitionnaire prie le Sénat de vouloir bien modifier la loi dans le sens qu'il préconise.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

16. 80. Par pétition datée de Bruxelles, la dame Maria Baeck, épouse Kayaert, se plaint d'un déni de justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

17. 81. Le Conseil communal de Mons émet, à l'unanimité, le vœu :

« 1° De voir les fonctions des commissaires de police, » officiers du ministère public près les tribunaux de » police, rémunérées sur les fonds de l'État ;
» 2° De voir sublever les communes, chefs-lieux de » canton judiciaire, de l'obligation de fournir et entre- » tenir les locaux et le mobilier des tribunaux de justice » de paix. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

18. 87. Le sieur Art. de Cannart d'Hamale, à Ixelles, prie le Sénat de prélever, au profit de la Caisse des Invalides du Travail, le dixième des honoraires qui dépassent quinze mille francs par an.

DÉCISION :

Ordre du jour.

19. 92. Par pétition datée de Belgrade (province de Namur), le sieur Fontaine, Ferdinand, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir la libération de son épouse, détenue depuis le 31 janvier dernier.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

20. 93. Le Conseil communal de Tamines émet le vœu de voir désigner cette localité comme chef-lieu du nouveau canton de justice de paix dont la création est projetée dans la Basse-Sambre.
Ce conseil insiste, en ordre subsidiaire, pour que Tamines reste le chef-lieu du canton de milice et le siège de la caserne de gendarmerie ; enfin, que le second notariat à créer dans le nouveau canton soit fixé à Tamines.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

21. 95. Le Conseil communal d'Anvers demande l'abrogation de l'article 310 du Code pénal.
Même pétition du Syndicat des métallurgistes de Tilleur.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

22. 97. Par pétition datée de Houdeng-Goegnies, les vice-président et secrétaire du parti démocratique du Centre transmettent au Sénat le vœu, émis par le bureau de

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

cette association, en faveur de l'intervention de l'Etat en matière sociale.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

23. 98. Le sieur Régnault, Henri, détenu à la prison de Louvain, se plaint d'un déni de justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

24. 99. Par pétition datée de La Louvière, le sieur Victor Pary, président de la Chambre syndicale de la fédération des francs mineurs du Centre, transmet au Sénat un vœu en faveur de la reprise du projet de loi sur les mines.

DÉCISION :

Ordre du jour.

25. 100. Les président et secrétaire de la Ligue progressiste de La Louvière transmettent au Sénat le texte d'un ordre du jour de protestation contre le retrait du projet de loi sur les mines.

DÉCISION :

Ordre du jour.

26. 101. Les président et secrétaire général de la « Fédération nationale des employés communaux de Belgique » sollicitent itérativement le vote d'une loi assurant aux employés des établissements charitables la stabilité des emplois, déjà garantie aux agents directs des communes.

Les pétitionnaires demandent que l'intention, exprimée par le Gouvernement, de réaliser cette réforme se traduise par le dépôt du projet de loi, attendu depuis quatre ans déjà, et ils insistent vivement pour que cette question soit séparée du projet de réforme générale de la législation sur la bienfaisance publique.

Les pétitionnaires préconisent également des mesures destinées à combler, en ce qui concerne les établissements charitables, les lacunes constatées dans la loi du 30 juillet 1903; ils prient le Sénat de vouloir bien ren-

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

voyer cette nouvelle requête au Ministre compétent avec demande de prompt solution et en signalant à son bienveillant examen les diverses propositions qu'elle renferme.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice, en recommandant cette pétition à toute sa bienveillance.

27. 102. Les président et secrétaire général de la « Fédération nationale des employés communaux de Belgique » prient le Sénat d'intercéder auprès du Ministre compétent pour hâter les études qu'il a déclaré avoir entreprises au sujet de la création d'une caisse de pensions pour les agents des administrations communales, leurs veuves et leurs orphelins.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur, en recommandant cette pétition à toute sa bienveillance.

28. 103. Les président et secrétaire général de la « Fédération nationale des employés communaux de Belgique » attirent la bienveillante attention du Sénat sur la situation faite au personnel du service de l'état civil par la loi communale, qui confère au chef de ce service le droit de disposer, à son gré, de l'avenir des employés placés sous ses ordres.

Dans un but de conciliation, les pétitionnaires demandent uniquement que le droit de révocation seulement soit réservé au Conseil communal, avec le correctif des recours dont bénéficient les autres agents directs des communes.

Mais, en présence de la responsabilité civile et pénale de l'officier de l'état civil, qui semble un obstacle insurmontable à la réalisation de la réforme qu'ils poursuivent, les pétitionnaires proposent de faire assumer cette double responsabilité à la fois par ce fonctionnaire et par les employés du service.

Dans ce but, ils soumettent au bienveillant examen du Sénat des modifications à apporter aux dispositions légales actuellement en vigueur; ils prient la Haute Assemblée de vouloir bien transmettre leur pétition au Ministre compétent avec avis favorable et demande de prompt solution.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur, en recommandant cette pétition à toute sa bienveillance.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
29.	106.

Par pétition datée d'Ougrée, le sieur Bechet, Edouard, ancien ouvrier, victime d'un accident du travail, n'ayant pu obtenir de pension, prie le Sénat de lui faire rembourser le montant des retenues opérées sur son salaire par la Caisse de retraite.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

Le Président,
ALF. SIMONIS.